

Épreuve écrite de langue

Intitulé réglementaire

Une épreuve écrite de langue étrangère consistant en la traduction sans dictionnaire d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes au choix du candidat : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

Durée : 1 h 00 – Coefficient : 1

Cette épreuve, à présent définie par le décret n° 2007-109 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints administratifs territoriaux de 1^{re} classe, reste inchangée par rapport aux sessions précédentes.

L'épreuve est **facultative** : les candidats la subissent s'ils en ont exprimé le souhait au moment de leur inscription.

Les points qui excèdent la note de 10 à cette épreuve facultative s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables uniquement pour l'admission.

Le poids relatif de l'épreuve facultative, affectée d'un coefficient 1, augmente, ce qui lui confère un rôle plus important dans la réussite au concours : aussi, il est possible que le jury accroisse légèrement le niveau de difficulté de l'épreuve, par exemple en augmentant de quelques lignes la longueur des textes retenus. Les quatre épreuves obligatoires d'admission (coefficient 7) ont en effet été ramenées à deux (coefficient 4).

À noter que le choix de l'épreuve facultative est définitif à la clôture des inscriptions : cela signifie qu'après cette date plus aucun changement n'est possible.

CADRAGE DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve du concours d'adjoint administratif est identique à celle du concours de rédacteur.

► Une épreuve écrite à partir d'un texte

- Une épreuve écrite

Cette épreuve consiste en la traduction écrite, sans dictionnaire, d'un texte rédigé dans l'une des langues suivantes, au choix du candidat au moment de son inscription : allemand, anglais, espagnol, italien, russe, arabe moderne, portugais, néerlandais, grec.

- Un texte court

Les textes sont choisis de manière à ce que leur traduction puisse être effectuée en une heure, le candidat étant jugé non seulement sur sa capacité à comprendre le texte mais aussi à le restituer dans le français le plus correct possible.

À cette fin, les textes comprennent généralement 200 mots environ.

- Un texte d'actualité

Les textes doivent présenter un intérêt pour un futur adjoint administratif et ne pas comporter d'informations périmées. Il peut s'agir par exemple de textes portant sur des problèmes de société, sur l'actualité politique, économique, sociale, extraits d'articles de presse généraliste. On évite ainsi généralement les textes excessivement littéraires qui seraient en décalage avec une pratique contemporaine de la langue.

► Une traduction

• Le niveau requis

S'agissant d'une épreuve facultative, que l'on peut supposer choisie par le candidat parce qu'il maîtrise correctement la langue et pense pouvoir obtenir des points supplémentaires précieux pour l'admission, le niveau d'exigence est relativement élevé ; on peut estimer, en l'absence de tout programme, que le niveau correspond, au concours d'adjoint administratif, à quatre années d'étude de la langue dans le cadre du collège* (au concours de rédacteur, le niveau de langue requis est celui du baccalauréat).

► Les exigences propres à la traduction

La traduction d'un texte d'une langue dans une autre requiert une bonne connaissance non seulement du lexique dans les deux langues, mais aussi des tournures idiomatiques propres à chacune des langues. Une bonne maîtrise de la grammaire des deux langues est également nécessaire pour bien traduire un texte. Enfin, une juste perception, au-delà des mots, de l'esprit même du texte, est indispensable à une bonne traduction.

** en cohérence avec le niveau de titre ou diplôme classé au moins au niveau V désormais requis au concours externe.*

► Le barème de correction

Le barème adopté par le jury de la session 2008 a connu quelques légères modifications, sans que son économie générale soit bouleversée.

Les candidats doivent avoir à l'esprit que l'effort de traduction, même lacunaire, sera valorisé, alors que l'omission sera davantage pénalisée.

De même, l'évaluation privilégiera la compréhension du texte, ainsi que la qualité du français employé (orthographe, grammaire, syntaxe).

Deux grands groupes de fautes donnent matière à pénalisation :

1 – Les traductions non réalisées ou incompréhensibles :

- l'**omission** est une faute grave, puisqu'elle révèle l'évitement coupable d'une difficulté : si l'omission d'un mot est peu pénalisée (– 0,5 point), celle d'une phrase l'est lourdement (– 2 ou 3 points selon la longueur de la phrase). L'omission du titre du texte est également pénalisée de – 1 point ;
- le **non-sens** (– 2,5 points) est une affirmation incompréhensible qui peut aller jusqu'à jeter un doute sur la compréhension de tout ou partie du texte ;
- le **barbarisme** (– 1 point) est une faute de langage par invention involontaire d'un mot inexistant dans la langue.

2 – Les maladresses de traduction :

- le **contresens** (– 0,5 point) aboutit à l'affirmation du contraire de ce qui est énoncé ;
- le **faux-sens** (– 0,25 point) consiste à prendre un mot pour un autre ;
- la **faute de temps est pénalisée de – 0,25 point**, avec un maximum de – 1 point si la faute est répétée plus de 4 fois.

Enfin, sont également pénalisées une **présentation négligée** (– 1 point) et une orthographe défailante (– 1,5 point au-delà de 10 fautes).

En outre, une très bonne compréhension globale du texte pourra conduire les correcteurs, après application du barème pénalisant, à attribuer 2 points supplémentaires.

De même, une expression aisée pourra permettre aux correcteurs d'attribuer une bonification de 1 point supplémentaire.

Aucun candidat n'ayant opté pour l'épreuve facultative de langue en néerlandais, nous ne publions pas de sujet dans cette langue.

SUJET

**CONCOURS INTERNE, EXTERNE ET DE 3^{ème} VOIE
D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL DE 1^{ère} CLASSE**

SESSION 2008

EPREUVE FACULTATIVE DE LANGUE

ESPAGNOL

Durée : 1 h 00
Coefficient : 1

AMÉRICA LATINA SIN HAMBRE

“En Guatemala, el hambre tiene rostro: una niña indígena”, dijo a EL PAÍS Ian Cherrett, representante en el país de la Organización de Naciones Unidas para la Agricultura y la Alimentación, al inicio de la primera reunión del grupo de trabajo de la iniciativa América Latina y el Caribe sin Hambre, impulsada al alimón por los presidentes de Brasil, Luiz Inácio Lula da Silva, y de Guatemala, Óscar Berger, clausurada ayer en este país centroamericano. Añadió que las estadísticas demuestran que “esta situación no ha variado en los últimos 30 años”.

Esta cara del subdesarrollo, que normalmente se pierde en la frialdad de las cifras, es un drama continental. Según datos preliminares de la FAO, en América Latina hay 52 millones de personas desnutridas, lo que representa el 10% de la población. El 7% de los niños presenta cuadros de desnutrición crónica, lo que se refleja en deficiencias físicas y mentales, extremo que dificulta su progreso en campos como la educación elemental, cerrándoles el futuro.

Una de las paradojas de esta realidad es que la región es la mayor suministradora de alimentos en el mundo. El problema radica, entonces, en la injusta distribución de los ingresos y el desigual acceso a los recursos, que los expertos de la FAO identifican en tres grandes apartados: dinero, tierra y trabajo.

José Elías, in *El País*, Guatemala, 29/11/2006.

CORRIGÉ**« L'Amérique latine sans faim »**

« La faim a un visage au Guatemala : celui d'une petite fille indigène », a confié à *El País* Ian Cherrett, représentant sur place de l'Organisation des nations unies pour l'Agriculture et l'Alimentation, lors de l'inauguration de la première réunion de ce groupe de travail pour une Amérique latine et une zone Caraïbes sans faim, impulsée conjointement par les présidents brésilien et guatémaltèque, Lula da Silva et Oscar Berger, et qui s'est achevée hier. Il a également ajouté que les statistiques démontrent que « cette situation n'a pas changé depuis les 30 dernières années ».

Ce visage du sous-développement, qui se perd en général dans la froideur des chiffres, s'avère un drame continental. D'après les premières données de la FAO, on compte en Amérique latine 52 millions de personnes souffrant de sous-nutrition, soit 10 % de la population. 7 % des enfants souffrent de malnutrition chronique, ce qui se traduit par des faiblesses physiques et mentales, situation extrême rendant difficiles les évolutions de ces enfants dans des domaines tels que l'éducation élémentaire, et leur fermant les portes du futur.

L'un des paradoxes de cette réalité est que la (cette) région est le plus grand fournisseur d'aliments sur terre. Le problème réside donc dans l'injuste répartition des richesses et l'inégal accès aux ressources que les experts de la FAO identifient par trois grandes catégories : l'argent, la terre et le travail.

D'après José Elías, in *El País*, Guatemala, 29/11/2006